

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 20 novembre 2017 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Jean-Marie PEIGNÉ.

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 15 ; Procurations 0

PRESENTS : Mr PEIGNÉ, Maire, BIARNAIS J.C., adjoint; BLANC H adjointe ; THOMAZEAU J.F., CONDAC ; OULIER A.M; TINGAUD J.J a été nommé secrétaire de séance; SECHET B ; LHOUMEAU S ; DAUGÉ J.C ; SICOT M.N. ; CHAUVET D ; RIVAUD S ; FRETIER J ; TEXEREAU A.

DELIBERATION N°01

Subventions aux associations participantes à l'exposition du centenaire de la guerre 1914/1918

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'exposition sur le centenaire de la guerre 1914/1918, les associations suivantes ont beaucoup participées à sa mise en œuvre et à son bon déroulement :

- Association des Anciens Combattants de Chaunay
- le Souvenir Français
- le Comité des Fêtes de St Pierre d'Exideuil

Aussi, monsieur le Maire propose aux membres du conseil de verser à chacune d'elles une subvention de fonctionnement.

Le conseil municipal, après délibération, choisit de verser 125 € à chacune d'elles.

DELIBERATION N°02

Versement d'une subvention à la coopérative scolaire en remplacement du spectacle de Noël

Traditionnellement, la commune prend en charge le financement du spectacle de Noël pour les enfants de l'école.

Chaque année, la directrice éprouve des difficultés à trouver un spectacle qui conviennent aux enfants de la maternelle au CM2. De plus, vu l'augmentation permanente des tarifs proposés par les compagnies, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer ce financement par une subvention de fonctionnement versée chaque année à la coopérative scolaire.

De cette manière, chaque enseignante pourra emmener les enfants de sa classe à un spectacle qui correspondra à chaque tranche d'âge.

Le conseil municipal, après délibération, choisit de verser 400 € à la coopérative de l'école Maurice Giraud.

DELIBERATION N°03
Convention de mécénat avec la SOREGIES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de Sorégies concernant une action de mécénat menée par leur entreprise. En effet, tous les ans, la commune sollicite Sorégies pour réaliser la pose et la dépose des illuminations de Noël. En tant que mécène de l'opération, Sorégies apporte son soutien matériel sans aucune contrepartie, ce qui lui permet de bénéficier d'une déduction fiscale sur l'Impôt des Sociétés.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine proposée par SOREGIES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la convention de mécénat
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention avec SOREGIES

DELIBERATION N°04
Travaux d'économie d'énergie dans la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune doit réaliser des travaux relatifs aux économies d'énergies dans les Etablissements Recevant du Public. Il envisage donc le remplacement de menuiseries dans la salle des fêtes. D'après un devis estimatif proposé par l'entreprise CHARRAUD de LA CHAPELLE BATON, cette opération s'élèvera à 16 650.79 € HT.

M. le Maire énonce le plan de de financement HT de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	16 650.79	Autofinancement	11 655.55
		DETR	4 995.24
TOTAL HT	16 650.79	TOTAL HT	16 650.79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la réalisation des travaux décrits ci-dessus,
- DEMANDE au Maire d'engager les démarches nécessaires,
- SOLLICITE la subvention de l'Etat, que constitue la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

DELIBERATION N°05
Demande d'étude de marché pour la maison dite « GILARD »

Maintenant que la maison « GILARD » est hors d'eau, Monsieur le Maire souhaite faire appel à SOLIHA afin de faire réaliser une étude d'aménagement et de valorisation de ce patrimoine ancien afin qu'il nous propose un plan d'action adapté en tenant compte des dimensions sociales, économiques et environnementales de notre territoire.

Le conseil municipal, accepte que le maire engage les démarches nécessaires et inscrive

DELIBERATION N°06
Suppression de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par délibération du 19 octobre, le conseil a sollicité l'avis du Comité Technique pour la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, en raison de l'intégration directe de l'agent occupant ce poste au grade d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet, catégorie C à compter du 1er septembre 2017.

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique réuni le 21 novembre dernier, le Conseil Municipal, décide de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2017.

Questions diverses :

Un incendie s'est déclaré dans une maison du village de « Chez Boisson ».

Les travaux de voirie 2017 sont en cours.

Une nouvelle relance écrite a été faite à Eaux de Vienne au sujet des problèmes d'eaux pluviales dans le quartier de la gare et des Usines.

Point sur le RPI.

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2018.

Séance levée à 22h00.

NOMS - Prénoms	Fonctions	Signature
PEIGNE Jean-Marie	Maire	
BIARNAIS Jean-Claude	Adjoint	
BLANC Hélène	Adjoint	
THOMAZEAU Jean-François	Adjoint	
CONDAC Olivier	Adjoint	
OULIER Anne-Marie	Conseiller	
TINGAUD Jean-Jacques	Conseiller	
SECHET Bernadette	Conseiller	
LHOUMEAU Stéphane	Conseiller	
DAUGÉ Jean Claude	Conseiller	
SICOT Marie-Noëlle	Conseiller	
CHAUVET Daniel	Conseiller	
RIVAUD Sylvia	Conseiller	
FRETIER Jérôme	Conseiller	
TEXEREAU Alain	Conseiller	